

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***26085346***Tribunal de l'entreprise
du Hainaut,**25 JUN 2026**Division ^{Greffe} MonsN° d'entreprise : **0429 840 157****Nom**(en entier) : **Résidence la sapinière**

(en abrégé) :

Forme légale : **srl**Adresse complète du siège : **Rue des Fusillés n°12 à 7020 Nimy****Objet de l'acte : Renouvellement mandat réviseur**

Extrait du PV du 22/06/2026

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Renouvellement mandat du réviseur
2. Nomination mandataire pour publication

DÉLIBÉRATIONS ET RÉOLUTIONS

L'assemblée générale aborde les décisions suivantes :

1.

A l'unanimité des voix, l'assemblée générale des actionnaires nomme (de manière rétroactive car omis lors l'AGO précédente) comme commissaire la SRL Christian NEVEUX, Julien ROGER et Associés, Réviseurs d'Entreprises, sise Première rue Basse, 52 à 7970 Beloeil, ayant son siège d'exploitation à Rue Grande, 62/1 à 7330 Saint-Ghislain, et ceci pour une durée de trois exercices comptables, soit 31.12.2025, 31.12.2026 et 31.12.2027, se terminant donc à l'assemblée générale qui approuve les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2027. La SRL Christian NEVEUX, Julien ROGER et Associés, Réviseurs d'Entreprises a désigné Christian Neveux comme représentant. Les honoraires annuels sont fixés à EUR 18.200,00, à indexer annuellement selon l'indice des prix.

2.

L'assemblée décide d'octroyer un mandat spécial à la société Expery, représentée par Madame DELGADO Cindy, située à Chaussée de Charleroi n°47 à 6220 Fleurus, pouvant agir seule et avoir pouvoir de substitution, afin de publier, lorsque cela est requis, les résolutions susmentionnées aux Annexes du Moniteur Belge, de représenter la Société relativement à ce qui précède auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent et de signer tous les documents nécessaires ou utiles, de faire toutes les inscriptions et déclarations et en général, de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour l'exécution de leur mandat.

La séance est levée à 11 heures.

Il est donné lecture du présent procès-verbal.

Et lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

CAP SUD EST, représenté par BULTOT Vincent
Isabelle
Administrateur

GESTION VIE SOCIALE, représentée par BULTOT
Administratrice

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/07/2026 - Annexes du Moniteur belge